

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Le Conseil Municipal de Chambly s'est réuni en séance ordinaire le mardi 28 octobre 2008 à la Mairie, Espace François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Micheline KOVAR, Roger GRABLI, Madeleine BIGOT, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE, Dominique SUTTER, Gilles VIGNE, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAYER, Clotilde BILLOIR

Ont délégué leur droit de vote :

- Marc VIRION, représenté par Chrystelle BERTRAND
- Rafaël DA SILVA, représenté par Jean-Louis MENNE
- Kenza MOTAÏB, représentée par Marie-France SERRA

Absent :

Sylvie QUENETTE

Assistait en outre à la séance :

Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services
Aude FRANK, Rédacteur

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h.30.

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (25 présents, 3 pouvoirs, soit 28 votants).

Madame Danièle BLAS est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 octobre 2008 est adopté à l'unanimité (soit 28 voix pour).

Monsieur le Maire demande l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour : une décision modificative pour le budget principal de la commune et une question relative à la mise en place du « portail famille ».

Aucune objection n'étant émise, ces points seront soumis au vote de l'assemblée délibérante.

*
* *
*

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

N° SG-DM-2008-91 portant passation d'un contrat de maintenance pour un photocopieur avec OLRIC SA pour un coût trimestriel de 122,00 € H.T.

N° SG-DM-2008-92 portant passation d'un contrat de location pour un photocopieur (service de l'Etat civil) avec XEROBAIL pour un coût trimestriel de 699,90 € H.T.

N° SG-DM-2008-93 portant passation d'un contrat de maintenance pour des photocopieurs avec OLRIC SA pour un coût trimestriel de 1 341,00 €

N° SG-DM-2008-94 portant passation du contrat de maintenance des logiciels gamme Millésime (statuts) avec la société JVS-MARISTEM pour un coût de 1 796,25 € HT (TVA 19,6 %), soit 2 148,31 € TTC.

N° SG-DM-2008-95 portant passation du contrat de maintenance des logiciels gamme Millésime sans option avec la société JVS-MAIRISTEM pour un coût total de 3 622,50 € HT (TVA 19,6 %), soit 4 332,51 € TTC.

N° SG-DM-2008-96 portant passation de contrat de location pour une exposition à la bibliothèque. Le coût total de cette prestation est de 1 425 € TTC.

N° SG-DM-2008-97 portant passation d'une convention pour un spectacle avec le CONSEIL GENERAL à la bibliothèque. Le coût de la participation de la commune est de 500 € TTC, à régler à l'association MANDARINE, 19 rue de Rocan à LA CRECHE (79).

N° SG-DM-2008-98 portant passation d'une convention avec le CLSH pour deux mini séjours à la ferme de Blémont. Le coût total de ces prestations est de 573,75 € TTC.

N° SG-DM-2008-99 portant désignation de Maître Dominique VICTORION-TERNAUX, (39 rue Bobillot – Paris XIIIème) afin de représenter les intérêts de la commune dans l'affaire l'opposant au Ministère de l'Intérieur pour l'obtention d'une indemnisation au titre de la gestion des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports.

N° SG-DM-2008-100 portant passation de contrat de co-réalisation pour la représentation d'un spectacle avec Les Tréteaux de France. La recette de la billetterie reviendra intégralement aux Tréteaux de France. La commune s'engage à compléter le montant de cette recette afin que le prestataire perçoive un minimum garanti de 6.177,05 € TTC.

N° SG-DM-2008-101 portant passation d'une convention avec le C.F.A. de la Pharmacie pour une formation au BEP carrières sanitaires et sociales. Le coût total de cette prestation est de 3 818,50 € TTC.

N° SG-DM-2008-102 portant passation d'une convention avec le BTP CFA PICARDIE pour une formation au C.A.P. PRO-ELEC. Le coût total de cette prestation est de 4 550,00 € TTC.

N° SG-DM-2008-103 portant passation d'un contrat de cession d'un spectacle avec l'association DOCTEUR NOTE. Le coût total de cette prestation est de 360.00 € TTC.

N° SG-DM-2008-104 portant passation d'un contrat de service avec PAGES JAUNES pour un montant de 1 558,00 € HT

N° SG-DM-2008-105 ANNULEE

N° SG-DM-2008-106 portant passation d'un contrat de location d'un photocopieur, d'un traceur, d'un massicot et d'une plieuse avec OLRIC. Le coût trimestriel de cette prestation est de 2 983,00 € HT.

N° SG-DM-2008-107 portant passation d'un contrat d'entretien pour un photocopieur (services techniques mairie) avec OLRIC. Le coût trimestriel de cette prestation est de 128,00 € HT.

N° SG-DM-2008-108 portant passation d'une convention avec le Conseil Général de l'Oise pour la mise à disposition d'une salle à la Maison de l'Enfance du 8 au 10 octobre pour la délégation territoriale à la solidarité du Vexin Sablons Thelle.

Signature d'une convention avec l'Etat pour la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage dans les communes.

RAPPORT N°1 : Rapport d'activités 2007 de la Communautés de Communes du Pays de Thelle

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ PREND ACTE du rapport d'activités 2007 de la Communauté de Communes du Pays de Thelle.

RAPPORT N°2-1 :Budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – Décision modificative n° 2

Rapporteur : David LAZARUS

Afin de permettre les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ ADOPTE la décision budgétaire modificative n° 2 du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise pour l'exercice 2008, telle que présentée ci-dessous :

OUVERTURES DE CREDITS :

↳ Section d'investissement :

Au 16874 : + 91 736 €
Au 3351 (chapitre 040) : + 91 736 €

↳ Section de fonctionnement :

Au 7133 (chapitre 042) : + 91 736 €
Au 6015 : + 91 736 €

RAPPORT N°2-2 :Budget principal de la commune – Décision modificative n° 3

Rapporteur : David LAZARUS

Afin de procéder à des réajustements de crédits sur certains postes budgétaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ ADOPTE la décision budgétaire modificative n° 3 du budget principal 2008, telle que présentée ci-dessous :

OUVERTURE DE CREDIT :

Utilisation de la ligne de trésorerie avant le vote du Budget 2009

C/ 16449 (Dépenses) : 6 714 000 €

C/ 16449 (Recettes) : 6 714 000 €

RAPPORT N°3 : Dispositions financières applicables avant le vote du budget 2009

Rapporteur : David LAZARUS

Dans l'attente du vote du budget primitif pour l'exercice 2009,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, en tant que de besoin, à l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 1 678 070 € correspondant au quart des ouvertures budgétaires 2008 selon le calcul suivant :

Ouvertures de crédits	Budget Primitif	25 %
Chapitre 20	170 136 €	42 534 €
Chapitre 204	1 150 000 €	287 500 €
Chapitre 21	1 703 196 €	425 799 €
Chapitre 23	2 834 085 €	708 521 €
Chapitre 27	854 864 €	213 716 €
Total	6 712 281 €	1 678 070 €

RAPPORT N°4 : Versement d'une subvention à l'Association Solidarité Enfants Sida

Rapporteur : Marie-France SERRA

Dans le cadre de la semaine mondiale de lutte contre le SIDA, qui a eu lieu du 24 novembre au 1^{er} décembre 2008, la municipalité a organisé une vente de rubans rouges au profit de l'association Solidarité Enfants Sida (Sol En Si).

Vendu au prix de 2€ l'unité, ces rubans rouges ont permis à la municipalité de récolter 926,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ AUTORISE le versement de la somme de 926,00 € à l'association SOL EN SI.

RAPPORT N°5 : Versement d'indemnités de conseil au trésorier (exercice 2007)

Rapporteur : David LAZARUS

Le comptable du Trésor, chargé des fonctions de trésorier municipal à Chambly, a accepté de fournir à la commune des prestations facultatives de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable pour l'exercice 2007.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ AUTORISE le versement au trésorier municipal d'une indemnité de conseil de 1.644,40 € (après retenue de la C.S.G. et du R.D.S.) au titre de l'exercice 2007.

RAPPORT N°6 : Garantis de prêts SA d'HLM du Beauvaisis - Réaménagement

Rapporteur : David LAZARUS

La SA d'HLM du Beauvaisis, afin d'augmenter ses marges de manœuvre financières, notamment en vue d'améliorer son patrimoine locatif existant, souhaite renégocier le prêt qu'elle avait contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cette renégociation entraîne des modifications pour les garants, dont la ville de Chambly fait partie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- ❖ ACCORDE à nouveau sa garantie pour le remboursement des prêts réaménagés contractés par la SA d'HLM du Beauvaisis auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

RAPPORT N°7 : Versement d'avance sur subvention au Comité du Bois Hourdy

Rapporteur : Pascal BOIS

Dans l'attente du vote du budget primitif 2009,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- ❖ AUTORISE le versement, à partir du 1^{er} janvier 2009, des 3/12^e du montant global de la subvention allouée en 2008 au Comité du Bois-Hourdy, soit 5.375,00 €

RAPPORT N°8 : Prise en charge des frais de scolarité d'un enfant handicapé scolarisé à Creil

Rapporteur : Marie-France SERRA

Devant fréquenter un établissement spécialisé, un enfant de CHAMBLY, a été scolarisé, au cours de l'année 2007-2008, dans un établissement élémentaire de CREIL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- ❖ ACCEPTE le remboursement des frais de scolarité à la Mairie de CREIL, soit 381,00 €

RAPPORT N°9 : Participation de la ville à une classe découverte organisée par la CLIS de BORNEL

Rapporteur : Marie-France SERRA

La CLIS de BORNEL organise un séjour ski, du 9 au 23 janvier 2009, à HABERE-POCHE.

Quatre enfants de CHAMBLY sont concernés par ce séjour.

Le coût total de ce séjour est de 794 € par enfant et la répartition de ce coût a été fixée par la ville de BORNEL de la manière suivante : 265,00 € à la charge de la famille et 529,00 € à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- ❖ FIXE la participation de la ville de CHAMBLY à la classe découverte 2009 de la CLIS de BORNEL à 529,00 € par enfant.

RAPPORT N°10 : Renouveau du Contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales

Rapporteur : Marie-France SERRA

Un nouveau contrat Enfance-Jeunesse prend le relais des Contrats « Enfance » et Temps Libre » arrivés à leur terme et concerne les structures suivantes : les structures d'accueil : multi-accueil « l'Arlequin » - accueil périscolaire - accueil de loisirs – restauration scolaire – service jeunesse.

Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caisse d'Allocations Familiales et la commune. Les caractéristiques du Contrat « Enfance et Jeunesse » sont les suivantes :

- il se substitue progressivement aux dispositifs antérieurs
- il vise les enfants jusqu'à 17 ans révolus
- il donne priorité à la fonction d'accueil des enfants et des jeunes
- il est signé pour une durée de 4 ans
- pour chaque année, le montant maximal des subventions est clairement indiqué
- le taux de cofinancement sera à terme de 55 % (contre 70 % actuellement)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Creil.

RAPPORT N°11 : Séjour ski 2009 – Rémunération des vacataires

Rapporteur : Marie-France SERRA

Dans le cadre du Contrat Temps Libres, la municipalité organise un week-end de ski à la TOUSSUIRE en Savoie, du 20 au 23 mars 2008 pour trente-huit enfants de 9 à 14 ans.

La participation familiale a été fixée à 85 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ AUTORISE le recrutement de 5 animateurs vacataires titulaires du BAFA pour assurer l'encadrement des jeunes ;
- ❖ FIXE la rémunération du personnel vacataire à 44 € par jour.

RAPPORT N°12 : Information sur mise à disposition de personnel

Rapporteur : Pascal BOIS

Suite à la vacance du poste de chargé d'accueil du Syndicat d'Initiative des Portes de l'Oise, il avait été proposé la mise à disposition gratuite de l'association d'un agent de la commune (adjoint technique de deuxième classe) pour une durée de un an, à hauteur de vingt-et-une heures hebdomadaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ PREND ACTE du renouvellement de cette mise à disposition, avec l'accord de l'agent, pour une période d'un an à compter du 17 septembre 2008.

RAPPORT N°13 : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : David LAZARUS

Compte-tenu des besoins des services et suite à un avancement de grade,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ PROCEDE à la création d'un poste de rédacteur principal.

RAPPORT N°14 : Marché pour le balayage des rues de la ville – Lancement de la procédure

Rapporteur : Jean-Louis MENNE

Le marché concernant le balayage mécanisé des rues, des places, des aires et parcs de stationnement de la commune et de ses hameaux a été conclu en juin 2006 pour une durée de un an reconductible au maximum 3 fois. Cependant, les prestations mentionnées au marché ne reflètent plus la réalité des besoins de la ville. Aussi, le marché ne sera pas reconduit pour la période de juin 2009 à mai 2010.

Le marché est lancé sous la forme de bons de commandes sans minimum ni maximum et sera conclu par période d'une année avec reconduction expresse sans que la durée globale ne puisse excéder 4 ans. Le montant estimé est fixé à 80.000,00 € HT/an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à :
 - lancer la procédure d'appel d'offres
 - signer le marché correspondant
 - procéder par marché négocié si nécessaire

RAPPORT N°15 : Construction d'un ensemble de services à la population (TRIOLET / LAHILLE) – Modification de programme – Estimation prévisionnelle définitive – Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Marie-France SERRA

Par délibération du 17 décembre 2007, le conseil municipal a approuvé le programme pour la réalisation d'un ensemble de services à la population comprenant un restaurant scolaire municipal satellite, des locaux périscolaires et centre de loisirs sans hébergement, ainsi que des locaux associatifs.

A la demande de la maîtrise d'ouvrage et du bureau de contrôle, le programme doit être modifié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ APPROUVE la modification de programme
- ❖ FIXE l'estimation prévisionnelle définitive du projet à 2.596.343,00 e HT
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

**RAPPORT N°16 : Aménagement de la Croix où l'on prêche – Remise de pénalités
EIFFAGE**

Rapporteur : David LAZARUS

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché relatif à l'aménagement des VRD extérieurs de « La Croix où l'on Prêche » avec la société EIFFAGE, sise à Chambly, pour un montant de 299.156.85,00 €HT ainsi que l'avenant n°1 portant sur les travaux du CV n°3 (pour un montant de 23.910,45 €HT) ainsi que la prolongation des délais de deux semaines.

La société EIFFAGE a fait appel à un sous traitant (TELECOISE) pour les travaux d'éclairage public. Cette dernière a cumulé 132 jours de retard dans l'exécution de sa prestation, malgré les relances du maître d'ouvrage et de l'entreprise titulaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- ❖ ACCORDE une exonération de pénalités de retard d'un montant de 24.726,47 € à la société EIFFAGE.

**RAPPORT N°17 : Réalisation de vestiaires au stade du Mesnil-Saint-Martin –
Avenant n° 2 au marché de travaux**

Rapporteur : Pascal BOIS

Il est proposé d'apporter des modifications dans le cadre de la réalisation des travaux de la tranche ferme : construction des vestiaires de football et d'un club house ainsi que ceux de la tranche conditionnelle : réalisation d'un parc de stationnement réservé et aire de circulation.

MARCHE ENTREPRISE CHARLET	MONTANT HT MARCHE INITIAL	MONTANT HT AVEC AVENANT N°1	MONTANT HT AVEC AVENANT N°2
Tranche ferme :	682.510,52 €	701.190,95 €	706.660,05 €
Tranche conditionnelle	44.382,50 €	44.382,50 €	25.349,17€
Montant global du marché	726.893,02 €	745.573,45 €	732.009,22 €

- ❖ ACCEPTE la passation de l'avenant précité pour un montant de – 12.864,23 € HT ramenant le montant global après passation de l'avenant n°1 de 745.573,45 € HT à 732.709,22 € HT. Ainsi que le délai supplémentaire de 15 jours pour la tranche ferme.
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cet avenant n° 2.

RAPPORT N°18 : Aménagement de la rue Henri Barbusse

Rapporteur : David LAZARUS

1. Avenant n° 1 au marché de travaux

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de travaux relatif à la mise en séparatif des réseaux EU/EP et la réfection de la rue Henri Barbusse (tronçon compris entre les rues Madame Lecomte et Lapomarède) avec la société EIFFAGE, sise à Chambly, pour un montant de 221.191,00 €HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

2. Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à la société SAEM pour un montant de 14.500,00 € HT, soit 5% du montant prévisionnel des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

RAPPORT N°19 : Réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage – modification de programme

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibérations n° 23 du 12 décembre 2005 et n° 21 du 29 septembre 2006, le conseil municipal a approuvé respectivement le programme de l'opération rappelée en objet ainsi que le principe et les modalités d'acquisition du terrain par voie amiable ou si nécessaire par voie d'expropriation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- ❖ APPROUVE la modification de programme, de confirmer les modalités d'acquisition et l'ouverture, si nécessaire, de l'enquête publique préalable à la D.U.P. ;
- ❖ APPROUVE le plan de financement suivant :

Montant global des travaux :	1.149.159,90 € HT
↳ aménagement de l'aire d'accueil	877.625,70 € HT
↳ amenée des réseaux	271.534,20 € HT

Etat	228.675,00 €
Caisse d'Allocations Familiales	45.750,00 €
Conseil Général de l'Oise	87.762,57 €
Conseil Général de l'Oise (réseaux)	97.752,31 €
Commune	689.220,10 €

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Pays de Thelle.

RAPPORT N°20 : ZAC de la Porte Sud de l'Oise :

Rapporteur : Patrice GOUIN

1. Avenant n°1 au marché complémentaire passé avec la Sémoise

Par délibération du 29 juin 2007, la ville de Chambly a conclu avec la Sémoise un marché complémentaire au marché n°60.139.04.00.25, portant mandat de représentation pour faire réaliser, au nom et pour le compte du maître d'ouvrage, les études et la réalisation de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise.

La modification du dossier de réalisation, la mise à jour de l'étude d'impact ainsi que la reprise du dossier de la loi sur l'eau nécessite des études supplémentaires de la part du groupement d'urbanistes.

❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer :

- l'avenant n° 4 au marché d'étude et de réalisation de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise passé avec la SEMOISE ;
- l'avenant n° 1 au marché complémentaire à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la ZAC de Porte Sud de l'Oise avec la SEMOISE.

2. Acquisitions de terrains

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise, la commune souhaite acquérir des terrain à bâtir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente en vue de l'acquisition de l'ensemble immobilier précité, à engager toutes les démarches nécessaires en vue de la réalisation de cette acquisition et signer l'acte authentique de vente, pour les terrains suivants :
 - a) parcelle AM n°1, d'une superficie totale de 172 m², pour un montant de 6.364,00 €, appartenant au Réseau Ferré de France (RFF).
 - b) parcelle AM n° 71, d'une superficie totale de 36 m², pour un montant de 180,00 €, appartenant à la SCI CHAMBLY.

RAPPORT N°21 : Avenants aux conventions passées avec le Comité d'Etablissement Régional SNCF PARIS-NORD dans le cadre de l'utilisation de la salle Pierre Sémard, de l'Ecole de Musique et des équipements du stade de Moulin Neuf

Rapporteur : Pascal BOIS

Par trois conventions en date du 30 décembre 1996, signée avec le Comité d'Etablissement Régional SNCF Paris Nord, il a été mis à la disposition de la ville les installations suivantes : Installations sportives (gymnase Moulin Neuf, Vestiaires Moulin Neuf, Stade COC et terrains d'entraînement), Salle des fêtes Pierre Sémard et JAE place J.-J. Boitiaux.

Ces conventions étant arrivées à échéance depuis le 31 décembre 2006,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant pour chacune de ces conventions portant sur leur prolongation, aux mêmes conditions, pour 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2008.

RAPPORT N°22 : Signature d'une convention d'occupation de terrain avec l'Association des Jardins Familiaux

Rapporteur : René DISTINGUIN

La commune est propriétaire d'un terrain rue du Tir à l'Arc.

Par délibération n° 4 du 26 novembre 2004, le conseil municipal avait autorisé la signature d'une convention d'utilisation à des fins de cultures jardinières avec l'Association des Employés Communaux de Chambly. Cette association n'a jamais été en mesure d'exploiter ce terrain qui reste inoccupé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- ❖ RAPPORTE la délibération n° 4 du 26 novembre 2004 ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'utilisation de terrain, à titre gracieux, à des fins circonscrites de cultures jardinières avec l'Association des Jardins Familiaux.

RAPPORT N°23 : Mise en œuvre du « portail famille » - Signature d'une convention avec la Caisse d'Epargne

Rapporteur : Marie-France SERRA

Dans le cadre de la mise en œuvre du « portail famille », qui permettra aux usagers des services municipaux le paiement par internet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat « service plus » avec la Caisse d'Epargne.

L'ordre du jour étant épuisé, plus de question n'étant posée, la séance est levée à 22 heures 10.

Fait le 22 décembre 2008.

Le Député Maire

Michel FRANÇAIX

Compte-rendu sommaire affiché le
conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-5 du Code
Général des Collectivités Territoriales.